

# Profil des voies

Document d'information  
pour les parents d'élèves  
en **seconde année du  
cycle de transition**



Madame, Monsieur,

Au cours du cycle de transition, l'orientation se dessine progressivement pour votre enfant, en fonction « notamment » de ses connaissances et compétences.

Après plusieurs années durant lesquelles tous les élèves ont reçu le même enseignement, votre enfant entre, dès le 7<sup>e</sup> degré, dans l'une des trois voies du secondaire : la voie secondaire à options (VSO), la voie secondaire générale (VSG) et la voie secondaire de baccalauréat (VSB).

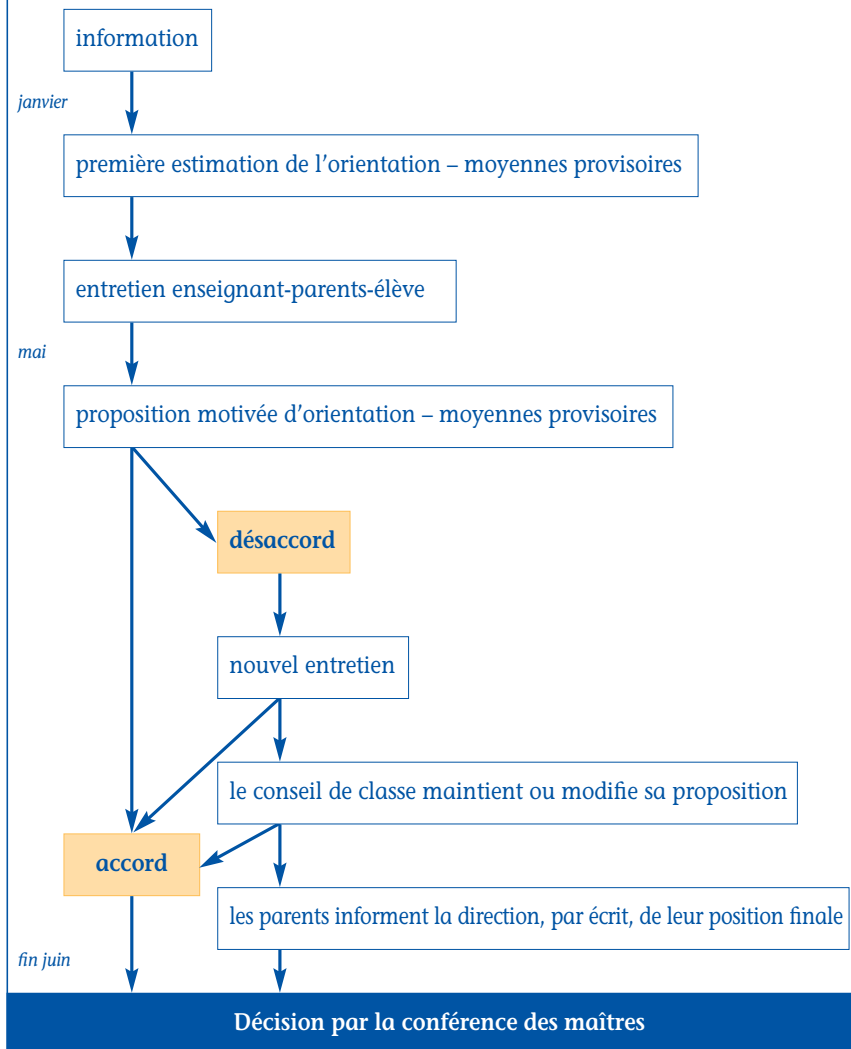
Chacune d'entre elles a ses propres caractéristiques. Les pages qui suivent vous présentent, après un bref rappel du processus d'orientation, les principales différences entre ces trois voies.

## Orienter : le cadre légal

Les textes légaux et réglementaires définissent comme suit la chronologie des différentes étapes de l'orientation :

1. Au cours de la seconde année du cycle de transition, dans le courant du mois de janvier, le conseil de classe vous communique **une première estimation** de l'orientation de votre enfant. Celle-ci se fonde sur les quatre critères d'orientation (*cf.* p. 6). Le degré de maîtrise des objectifs dans chaque discipline prend en compte un premier calcul de moyennes provisoires effectué à partir des notes de 6<sup>e</sup> (relevé des résultats de l'agenda).
2. Une rencontre est organisée avec vous et votre enfant afin de discuter de ce premier avis et de votre point de vue sur la question.
3. Dans le courant du mois de mai, **une proposition motivée d'orientation** vous est présentée par l'école. Celle-ci se fonde sur les quatre critères d'orientation. Le degré de maîtrise des objectifs dans chaque discipline prend en compte un deuxième calcul de moyennes provisoires.
4. Si cette proposition ne vous paraît pas adaptée aux possibilités de votre enfant, un nouvel entretien est organisé.
5. À la suite de cette entrevue, le conseil de classe décide, soit de maintenir sa proposition, soit de la modifier.
6. Si vous êtes toujours en désaccord avec l'orientation proposée et si vous désirez vous y opposer, vous en informez par écrit la direction de l'établissement.
7. Après avoir pris connaissance de tous les points de vue exprimés, la conférence des maîtres de l'établissement décide de l'orientation. Celle-ci prend en compte notamment la moyenne finale dans chacune des disciplines. Cette décision peut faire l'objet d'un recours motivé.

## DÉROULEMENT DE L'ORIENTATION



Les parents gardent la possibilité de faire recours contre cette décision auprès du département.

## Orienter : des critères

Les observations recueillies durant le cycle de transition servent de base à l'orientation proposée. Ces informations permettent de déterminer chez l'élève :

- son degré de maîtrise des objectifs du programme
- ses progrès réalisés au cours du cycle, en particulier au cours de la seconde année
- sa capacité de s'adapter à de nouvelles conditions d'apprentissage et à de nouvelles matières
- son attitude face aux différentes disciplines et au travail scolaire en général.

Les observations effectuées sont régulièrement communiquées, sous la forme d'une évaluation par discipline et de commentaires sur l'attitude face au travail scolaire.

## Orienter : des partenaires

En janvier, dans le cadre du conseil de classe, chaque enseignant motive sa proposition d'orientation, en regard de sa ou ses disciplines d'enseignement. Les différentes propositions sont ensuite appréciées globalement, en tenant compte de la spécificité de chaque situation d'élève. Une première estimation d'orientation est ainsi établie ; elle est transmise au cours du mois de janvier.

Cette première proposition n'est pas encore une décision. Elle doit faire l'objet d'une discussion à laquelle vous et votre enfant êtes associés. Le dialogue déjà engagé, entre vous et l'école, devrait conduire à un consensus quant à l'orientation la mieux adaptée à votre enfant, en tenant compte de son projet scolaire.

## Orienter : une décision

Dans le courant du mois de mai, une proposition motivée d'orientation vous est adressée par le conseil de classe. En cas d'accord entre vous et l'école, la décision d'orientation peut être considérée comme arrêtée.

En cas de désaccord, un nouvel entretien est organisé. Suite à cette entrevue, le conseil de classe reprend sa réflexion au terme de laquelle il maintient ou modifie sa proposition. Si vous êtes toujours en désaccord, votre position doit être communiquée par écrit à la direction des écoles. Finalement, la conférence des maîtres de l'établissement décidera de l'orientation, après avoir pris connaissance de votre point de vue et de celui du conseil de classe.

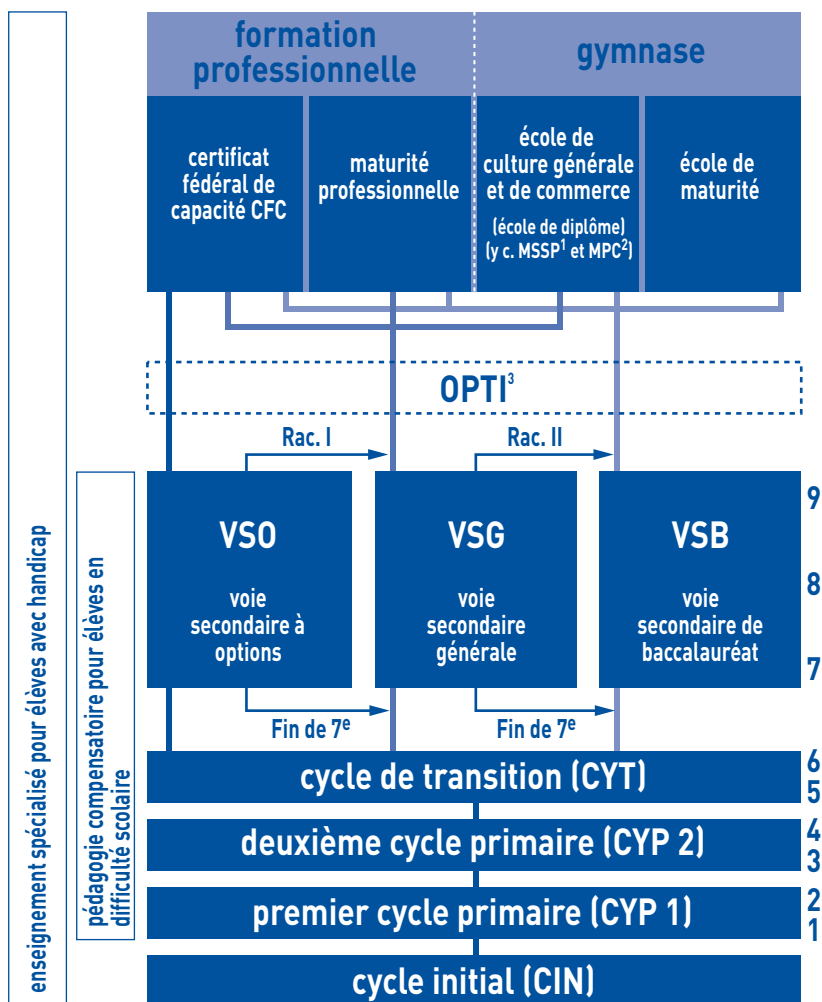
À ce stade du développement de l'élève, il est généralement prématuré de parler de projets professionnels ou d'études.

## Orienter : les trois voies secondaires des degrés 7 à 9

La voie secondaire à options (VSO), la voie secondaire générale (VSG) et la voie secondaire de baccalauréat (VSB) préparent les élèves aux formations post-obligatoires. Elles visent à renforcer le goût de la recherche, les capacités de compréhension, d'expression et de raisonnement. Pour cela, les élèves doivent développer de l'aisance dans le travail intellectuel et de la curiosité pour les connaissances nouvelles. Dynamisme et esprit d'initiative sont également sollicités et encouragés dans le cadre de travaux indépendants, menés aussi bien individuellement qu'à l'intérieur d'un groupe. En fin de 7<sup>e</sup> et exceptionnellement en fin de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année, l'élève peut être réorienté vers une voie scolairement plus exigeante (VSO vers VSG, VSG vers VSB). Cette réorientation se fait sous réserve des résultats obtenus et en principe par redoublement.

À certaines conditions, les filières VSO et VSG donnent également la possibilité de suivre une année dans les unités régionales des l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI). D'autres solutions particulières, comme le gymnase du soir, existent.

## Schéma de l'école vaudoise



1 MSSP: maturité spécialisée, mention socio-pédagogique

2 MPC: maturité professionnelle commerciale

3 L'OPTI est en principe ouvert à tout élève ayant terminé sa scolarité obligatoire, mais n'ayant pas de projet de formation défini.

## La voie secondaire à options (VSO)

En **voie secondaire à options (VSO)**, les classes ont un effectif plus réduit que dans les autres voies, ce qui permet à chaque élève d'être davantage suivi.

Cette voie offre six périodes hebdomadaires d'options pendant lesquelles l'élève peut travailler dans le domaine de son choix. L'école favorise ainsi le développement des compétences propres à chaque jeune, en fonction de ses ressources et de ses intérêts. Ceci permet de dessiner progressivement les contours de son futur engagement professionnel. Par ailleurs, deux périodes hebdomadaires sont consacrées à la réalisation d'un projet qui permet au jeune de faire valoir et de développer ses stratégies d'apprentissage, ses connaissances et sa créativité.

Dès le 8<sup>e</sup> degré, une période hebdomadaire consacrée à l'approche du monde professionnel donne à chaque élève la possibilité d'envisager son avenir dans le monde du travail. Il peut ainsi mieux saisir ses besoins de formation, auxquels l'école donnera la meilleure réponse possible. À certaines conditions, cette filière permet de suivre une année de raccordement (Racc 1) pour obtenir un certificat VSG, ou d'accéder aux unités régionales de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI).

### Forme et contenu de l'enseignement

L'enseignement en voie secondaire à options (VSO) sert à assurer les bases indispensables permettant une entrée aisée dans la vie active. Quatre domaines principaux sont concernés :

- français
- mathématiques
- approches du monde (histoire, géographie, sciences, hygiène alimentaire, et dès le 8<sup>e</sup> degré citoyenneté et approche du monde professionnel)
- activités artistiques et artisanales.

Six périodes hebdomadaires d'options sont proposées, qui peuvent différer selon les établissements. Les principaux domaines proposés sont :

- langues (allemand, anglais, français)
- techniques (informatique, dessin géométrique, mathématiques, ...)
- commercial (traitement de texte, comptabilité, ...)
- artistiques et artisanaux (arts visuels, musique, activités créatrices sur textiles, cuisine).

L'enseignement est complété par :

- l'éducation physique
- la réalisation de projets.

## La voie secondaire générale (VSG)

En complément au travail par discipline, la **voie secondaire générale** (VSG) offre, dès le 8<sup>e</sup> degré, un espace de réflexion plus large qui permet de réaliser un projet. Celui-ci fait appel à plusieurs disciplines, d'où son nom de *projet interdisciplinaire*. Le projet peut être, par exemple, l'élaboration d'un dossier sur une région, une période de l'histoire, ou sur un thème de préoccupation actuelle.

Cette approche renforce la collaboration, l'autonomie et la prise de responsabilité des élèves qui doivent coordonner leurs efforts. Le projet fait intervenir plusieurs enseignant-e-s et contribue à décloisonner les disciplines scolaires.

La voie secondaire générale permet aux élèves de poursuivre leur scolarité en vue d'accéder aux apprentissages, aux écoles techniques et aux écoles des métiers, à la maturité professionnelle et à l'école de diplôme des gymnases. À certaines conditions, cette filière donne également la possibilité de suivre une année de raccordement (Racc 2) en vue de l'école de maturité ou d'accéder aux unités régionales de l'Office de perfectionnement, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI).

## Forme et contenu de l'enseignement

L'enseignement en voie secondaire générale vise à donner des bases solides dans quatre domaines principaux :

- français
- mathématiques
- allemand et anglais
- approches du monde (sciences, histoire, géographie et, dès le 8<sup>e</sup> degré, citoyenneté).

L'enseignement est complété par :

- le projet interdisciplinaire dès le 8<sup>e</sup> degré
- l'éducation physique
- les activités artistiques et artisanales (arts visuels, musique, travaux manuels, activités créatrices sur textiles et cuisine).

Certaines de ces activités sont en option dans les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> degrés.

Au 9<sup>e</sup> degré, des cours d'italien sont également proposés, à titre facultatif.

## La voie secondaire de baccalauréat (VSB)

La **voie secondaire de baccalauréat (VSB)** s'articule autour de deux axes principaux : un tronc commun de 28 périodes hebdomadaires qui regroupe les disciplines fondamentales ; en complément, quatre options spécifiques qui permettent à l'élève de développer ses aptitudes selon ses intérêts :

- **Economie et droit**  
Par ses approches variées, cette option permet à l'élève, à raison de quatre périodes hebdomadaires, de découvrir quelques aspects de la réalité économique et juridique du monde qui l'entoure.
- **Italien**  
Cette troisième langue met en contact avec la culture et la société italiennes. Les quatre périodes hebdomadaires entraînent une progression rapide dans l'apprentissage de l'italien.
- **Latin**  
Dispensé à raison de cinq périodes hebdomadaires, le latin permet d'étudier une langue par une approche plus analytique que celle des langues vivantes.
- **Mathématiques et physique**  
Avec cette option, dispensée à raison de quatre périodes hebdomadaires, l'élève est amené à percevoir la complémentarité des méthodes propres à ces deux disciplines. Les mathématiques fournissent à la physique un langage et des outils, la physique stimule les besoins d'une pensée formelle et permet un va-et-vient entre la formulation d'hypothèses et l'expérimentation.

La voie secondaire de baccalauréat permet aux élèves de poursuivre leur scolarité à l'école de maturité des gymnases.

## Forme et contenu de l'enseignement

L'enseignement comprend sept disciplines fondamentales qui constituent un tronc commun pour tous les élèves :

- français
- allemand
- anglais
- mathématiques
- approches du monde (histoire, géographie, sciences, « citoyenneté, droit et économie »)
- activités artistiques et artisanales (arts visuels, musique, activités créatrices sur textiles, travaux manuels)
- éducation physique.

Dès le 7<sup>e</sup> degré, l'élève choisit une option spécifique parmi les matières suivantes :

- économie et droit
- italien
- latin
- mathématiques et physique.

Un cours facultatif de grec est offert dès le 8<sup>e</sup> degré à l'intention des élèves qui envisagent de choisir l'option « grec », ou le grec comme troisième langue au gymnase (à la place de l'anglais).

Un cours facultatif d'italien est proposé aux élèves de 9<sup>e</sup> année qui souhaitent étudier au gymnase l'italien à la place de l'allemand.

## Conclusion

Peut-être éprouvez-vous des difficultés à imaginer les conséquences du choix scolaire de votre enfant? Lui fournira-t-il des stimulations suffisantes, un encadrement adéquat?

Développer la personnalité de l'élève, l'aider à se construire une bonne image de lui-même, encourager le goût du travail et de la rigueur, tels sont quelques-uns des défis éducatifs essentiels pour l'école.

Écoles et familles peuvent faire alliance pour les relever. C'est pour cela que nous souhaitons entretenir avec vous un dialogue de qualité, garant d'un bon choix en matière d'orientation.

L'équipe des enseignant-e-s, la doyenne ou le doyen, la directrice ou le directeur se tiennent à votre disposition pour tout échange ou information susceptibles de faciliter une prise de décision.

Direction générale de  
l'enseignement obligatoire (DGEO)